

Document Unique (DU)



● Présentation de la formation

Une entreprise disposant de plus d'un salarié a l'obligation d'établir un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce document a pour vocation de consigner l'ensemble des risques des salariés dans le cadre de leurs activités (risques physiques ou psychosociaux). Il s'agit donc d'un outil indispensable pour mener des actions correctives en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre formation vous aide à la rédaction et à l'exploitation du DU de manière optimale. Les études de cas et exercices favorisent la pratique, pour une maîtrise rapide des enjeux en matière de prévention.

● Objectifs de la formation

- Identifier les dangers et les risques liés à l'activité de votre entreprise et son activité.
- Identifier la finalité d'une revue initiale santé et sécurité au travail, dresser un inventaire réglementaire.
- Faire une analyse des risques sécurité et santé au travail permettant de constituer le « document unique d'évaluation des risques professionnels ».
- Rédiger, compléter, et mettre à jour son document unique.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé



DURÉE

1 à 2 jours soit 7 à 14 heures



LIEU ET DATE

Dans vos locaux
Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel
Disponible sous format distanciel
Disponible sous format mixte



TARIF

Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 500.00 € HT / Groupe

Devis sous 24 h



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation.



RENOUVELLEMENT

Nous préconisons une mise à jour de votre Document Unique **tous les ans.**



Appréhender la finalité d'une revue initiale sécurité et santé au travail :

Identifier les enjeux de la mise en place d'une démarche de management de la sécurité et de la santé au travail.

Intégrer les exigences du cadre réglementaire (code du travail).

Déterminer les responsabilités de l'employeur, des managers et des employés.

Identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques :

- Focus sur le référent sécurité.
- Focus sur le médecin du travail.

Mieux comprendre l'environnement des accidents du travail et des maladies professionnelles :

Qu'est-ce que les assurances des AT - MP ?

Les procédures à respecter dans le cas d'un accident de travail.

Qu'est-ce que le registre des accidents bénins ?

Définitions et statistiques sur les accidents de travail et maladies professionnelles.

Réaliser une analyse des risques professionnels dans le cadre du document unique :

Acquérir les notions fondamentales en santé et sécurité : Le système de management de la sécurité et de la santé au travail.

Savoir réaliser une analyse de risques professionnels :

- Identifier les sources de danger associées aux activités d'un site.
- Mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques.
- Mettre en forme l'analyse des risques ou « document unique »

Recueillir les données et les indicateurs existants pour compléter votre analyse :

- Taux de gravité.
- Taux de fréquence.

Mettre en œuvre et partager des outils efficaces pour prévenir des accidents de travail et des maladies professionnelles :

Développer une culture santé / sécurité.

Identifier les sources d'information réglementaire.

Définir un plan d'action en matière de prévention.

- Identifier les points d'amélioration.
- Savoir proposer et mettre en place des actions de prévention et des actions correctives.
- Compléter le document unique.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

L'employeur transcrit et met à jour dans un Document Unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'Article L. 4121-3.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

Mis à jour le
1er juin 2022

AGRÉMENTS



Fédération de la Formation Professionnelle

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr